

Service instructeur
Médiathèque Départementale

N° CP-2015-5-7-1

Service consulté

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
" DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE "**

Résumé : Il vous est proposé, dans le présent rapport, d'examiner deux demandes de subvention pour un montant total de 2 000 € au profit des associations de Donneurs de Voix de Colmar et Mulhouse qui enregistrent des textes sur CD pour les aveugles et malvoyants.

A l'occasion du vote du budget 2015 (rapport CG-2015-2-7-2 du 19 février 2015), un crédit de 2 000 € a été inscrit par l'Assemblée départementale au titre des subventions de fonctionnement aux associations permettant ainsi de mettre en œuvre un des volets de la politique de développement de la lecture publique adoptée par le Conseil Général le 20 juin 2003 (Rapport CG-2003/II-704).

Dans ce cadre, l'Association des Donneurs de Voix de Colmar et l'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse ont sollicité, comme chaque année, une aide au fonctionnement.

Ces deux associations permettent aux personnes qui souffrent d'une déficience visuelle d'emprunter des livres enregistrés sur CD.

Pour l'année 2015 :

- L'Association des Donneurs de Voix de Colmar présente un budget prévisionnel de 4 444 € destiné notamment à l'acquisition de matériel d'enregistrement et de CD vierges permettant aux bénévoles d'assurer l'enregistrement numérique des livres sur CD.
En 2013, le fonds comportait 781 livres sur CD et 2 874 audio livres en stock, à disposition des 49 audio-lecteurs inscrits auprès de la bibliothèque sonore. Le nombre d'inscrits et le nombre de prêts sont en augmentation.
Pour se faire connaître, l'association participe à plusieurs manifestations, telles que les Journées des Associations, la Journée de la Vue ou le Salon du Livre de Colmar.
- L'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse présente, quant à elle, un budget prévisionnel de 19 600 €.
En 2013, la Bibliothèque Sonore de Mulhouse a enrichi son fonds de 80 ouvrages, notant tout de même une stagnation du nombre de donateurs de voix. Elle compte

96 audio-lecteurs qui ont emprunté 2 777 ouvrages, directement sur place ou grâce à l'envoi postal gratuit.

L'association prévoit en 2015 de poursuivre et d'intensifier l'opération « Victor » (lecteur CD spécifiquement conçu pour l'usage des malvoyants et aveugles). Cet appareil, pourvu d'un logiciel spécialement adapté aux handicapés visuels (voix de synthèse), est cédé aux audio-lecteurs à un prix nettement inférieur à son coût d'achat.

Considérant qu'il s'agit de bibliothèques sonores dont le fonctionnement entre dans les missions spécifiques de développement de la lecture publique et d'aide aux personnes handicapées soutenues par notre collectivité, je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2015 de :

- 1 000 € à l'Association des Donneurs de Voix de Colmar.
- 1 000 € à l'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse.

Le montant total de 2 000 € est à prélever sur le crédit inscrit au budget primitif 2015, Programme D732, Imputation 65-313-6574-2417-025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN